



SERVICE EAU POTABLE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2017
Rapport



CADRE REGLEMENTAIRE

- ▶ Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2017 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016
- ▶ Axes de présentation:
 - Hypothèses générales des dépenses et des recettes
 - Engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement
 - Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolution prévues
 - Éléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours

I – LE BUDGET

EXPLOITATION

DÉPENSES

Charges courantes
Charges de personnel
Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO)
Intérêts de la dette
Dotation aux amortissements ...

Epargne brute

RECETTES

Redevances(essentiellement)
Travaux (convention financière)
Revenus des immeubles
(Saint Saturnin, Aubignan)
Subventions / poste de chargé de mission
Recettes exceptionnelles,
Reprise des subventions

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Capital de la dette

Etudes
Travaux de renouvellement du réseau
Autres dépenses d'investissement
(ordinateur, serveur, logiciels, mobilier,
véhicule...)
Reprise des subventions

RECETTES

Epargne brute (autofinancement)

Subventions d'investissement
Récupération de la TVA
par le biais du délégataire
FCTVA
(Rem TVA sur les achats du syndicat)
Amortissement des immobilisations ...

Emprunt

35 communes adhérentes
76076 usagers desservis
8 836 313 m³ facturés



II – LA SECTION D'EXPLOITATION

A – DEPENSES : PROPOSITIONS 2017

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 1.224.888,00 € dont :

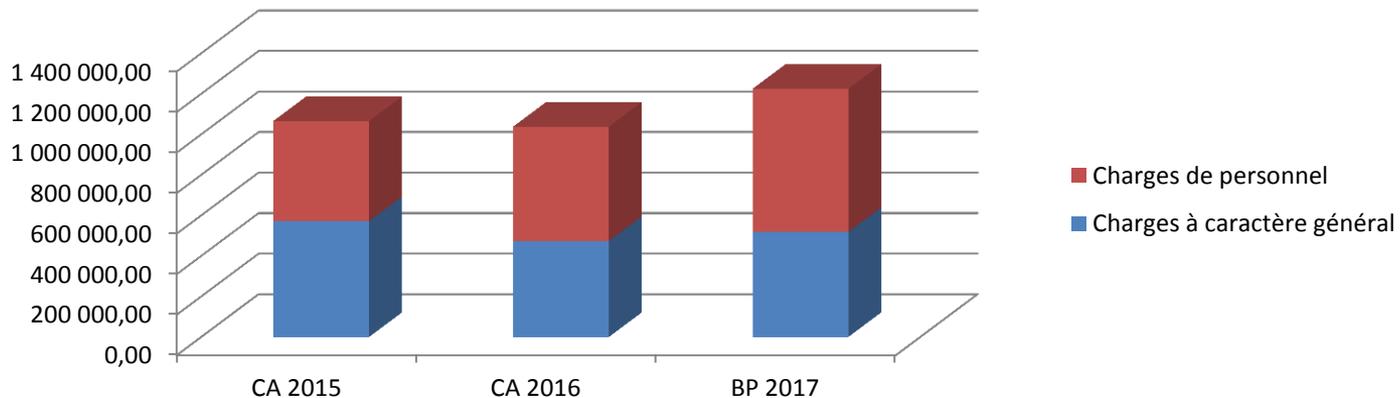
Charges à caractère général : 517.888,00 €,
Charges de personnel : 707.000,00 €.

Les charges de personnel sont compensées par le remboursement de 362.000,00 € du service de l'assainissement collectif.

- ▶ Pour rappel, les dépenses de gestion courante seront réparties à hauteur de 40 % pour l'eau potable et 60 % pour l'assainissement, ceci afin d'affecter de la manière la plus juste au vu du temps passé, les charges de personnel et de fonctionnement.

II – LA SECTION D’EXPLOITATION

A –DEPENSES : EVOLUTION COMPARATIVE



Evolution du personnel

RECRUTEMENT : 2016: Un agent dédié à la ressource en eau et un agent espaces verts (emploi CAE pérennisé)

2017: pas de création de poste

AVANCEMENT : 2015–2016 : 1 agent de maîtrise, 1 rédacteur

2017 : 1 attaché

II – LA SECTION D'EXPLOITATION

B – RECETTES : LES TARIFS

COMPOSITION DU PRIX DE L'EAU

- Redevance perçue par le délégataire

Contrepartie du service rendu et fixée par le contrat de délégation de service public et ses avenants, elle est actualisée deux fois par an conformément aux dispositions contractuelles

- Redevance perçue par le syndicat

Permet le financement des investissements nécessaires à la continuité de service ainsi qu'à l'amélioration de sa qualité

- Redevance perçue par l'Agence de l'Eau

Préservation des ressources en eau et lutte contre la pollution



LES TARIFS DU SERVICE AU 1^{ER} JANVIER 2017

PART SYNDICAT HT			PART DELEGATAIRE HT			
PRIME FIXE	PRIX AU M3		PRIME FIXE	PRIX AU M3		
Compteurs <20mm	Conso <1000 m3 par an	Conso >1000 m3 par an	Compteurs <20mm	Conso <60 m3 par semestre	Conso >60 m3 par semestre	Conso >500 m3 par semestre
25,00€	0,55€	0,50€	20,33 €	0,5230 €	0,6276€	0,4446 €

Le montant de la part syndicale est identique depuis 2011

Le tarif du délégataire comporte trois tranches en fonction de la consommation semestrielle.

La formule d'indexation contractuelle n'engendre pas d'augmentation tarifaire de la part du délégataire au 1^{er} janvier 2017.

Compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix du m3 est de 1,93 € TTC.

II – LA SECTION D'EXPLOITATION

B – RECETTES : PROPOSITIONS 2017

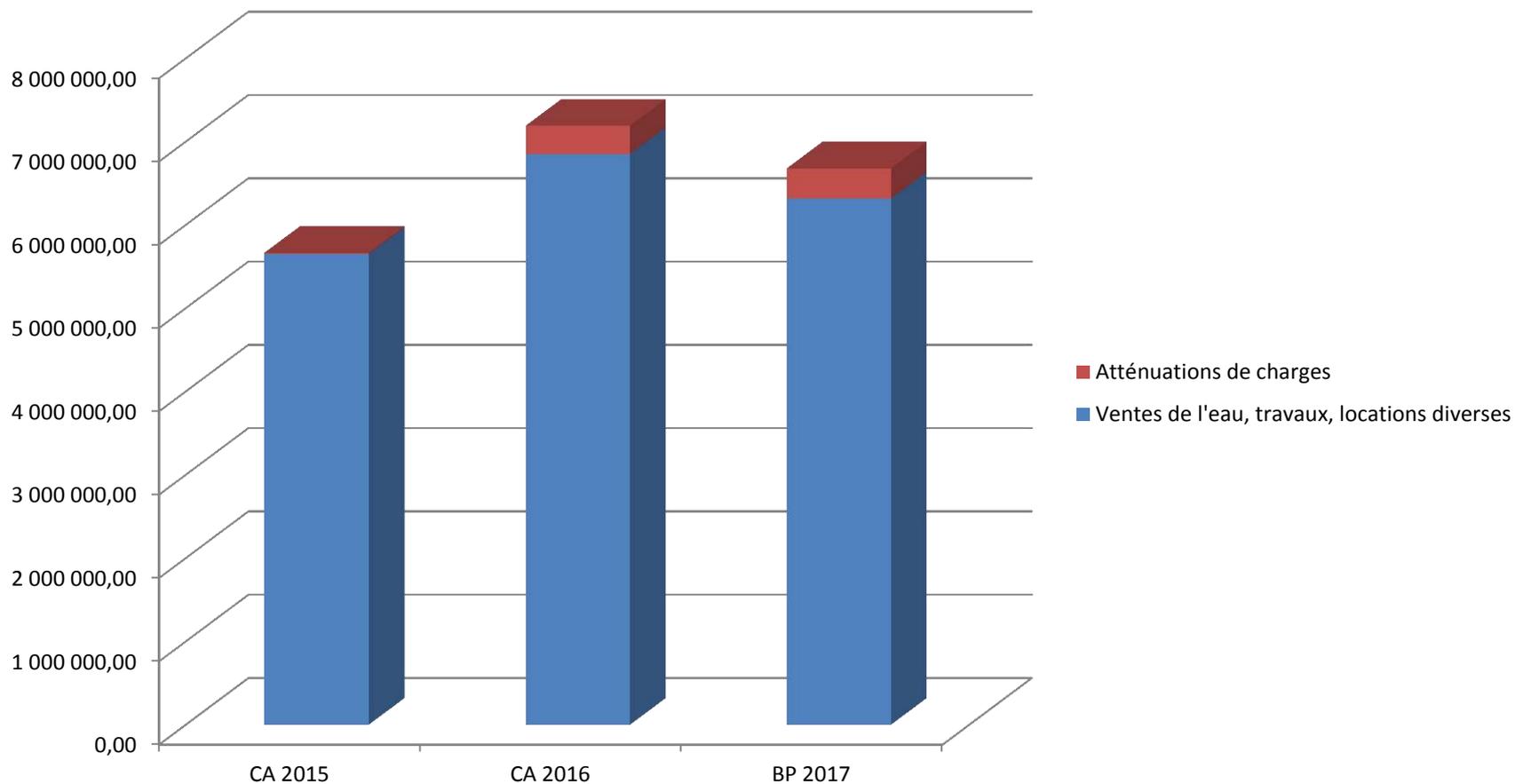
Les recettes d'exploitation :

- ▶ – Atténuations de charges (salaires) : 362.000,00 €
- ▶ – Vente de l'eau, travaux, locations diverses : 6.315.800,00 €
- ▶ – Subventions d'exploitation (poste chargé de projet) : 72.600,00 €

On constate une augmentation d'environ 1 % du nombre d'abonnés et une baisse unitaire des consommations, les prévisions de recettes issues de la vente de l'eau sont donc stables. La loi Bottes qui interdit les coupures d'eau en cas d'impayés, risque d'impacter les recettes des surtaxes.

II – LA SECTION D'EXPLOITATION

B – RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE



III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les évolutions réglementaires, celles du patrimoine, associées à des recherches de performance énergétique ainsi que les nouveaux besoins, permettent d'identifier trois grands axes principaux d'investissement :

- ▶ La réalisation d'un plan d'actions visant à réduire les pertes en eau sur les réseaux, qui se décline en diverses thématiques: étude de gestion patrimoniale, programme de renouvellement des réseaux, renforcement de la connaissance patrimoniale
- ▶ La diversification et protection des ressources en eau: les sables blancs et le miocène
- ▶ L'accompagnement des communes dans leur développement urbanistique avec la création d'un nouveau service autour du nouveau réservoir de Vedène

L'essentiel de ces actions sont menées au travers de programmes pluri annuels d'investissement: marché à commandes sur plusieurs années pour le remplacement des branchements au plomb, le renouvellement des conduites prioritaires, les études sur les ressources mais également un programme de réhabilitation du génie civil des réservoirs.

III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT A-DEPENSES : PROPOSITIONS 2017

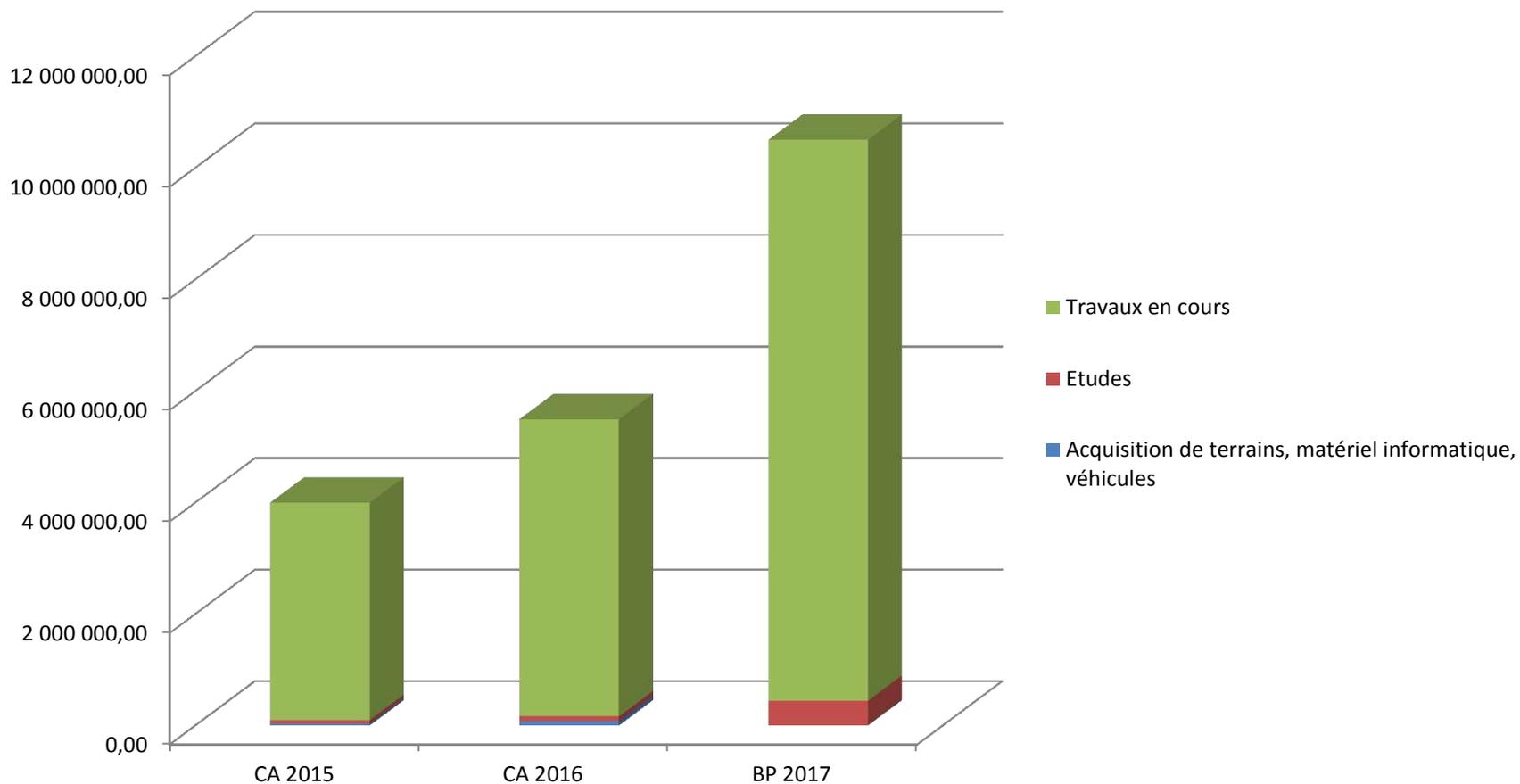
ZONAGE / COMMUNE	CONTENU DES TRAVAUX	MONTANT A FINANCER T.T.C.
ETUDES +TRAVAUX		
BEDARRIDES	Réhabilitation du réseau Quartier Roquette	276 000,00 €
BEDOIN	Réhabilitation du réseau Place des Frères Profanes	227 700,00 €
BEDOIN	Réhabilitation du réseau Les Brun Saint Estève	248 400,00 €
CARPENTRAS	Réhabilitation de la conduite en 450 - Boulevards Passet, Zola, avenues du Comtat Venaissin et Coubertin	28 800,00 €
CRILLON LE BRAVE	Réhabilitation du réseau Chemin des Carrières	110 400,00 €
MONTEUX	Déplacement et Réhabilitation conduite 450 sous RD 942 (en amont ROSSI)	22 800,00 €
PERNES	Réhabilitation du réseau Avenue de la Croix couverte	434 700,00 €
SORGUES	Redimensionnement conduite 350 en 500 mm OUVEZE MONTAGNE	55 200,00 €
SORGUES	Réorganisation électricité de la station de démanganisation	120 000,00 €
VILLES SUR AUZON	Réhabilitation du réseau - RD942 et RD14A	1 352 400,00 €
TERRITOIRE SYNDICAT	Réhabilitation et déplacement de la conduite en 450 entre ENTRAIGUES et ALTHEN PN 4 à chemin du Cabanon	67 200,00 €
TERRITOIRE SYNDICAT	Marché Accord Cadre "Plombs et Renouvellement"	6 900 000,00 €
TERRITOIRE SYNDICAT	Clôtures	48 000,00 €
TERRITOIRE SYNDICAT	ENTRETIEN ESPACE VERTS	36 000,00 €
TERRITOIRE SYNDICAT	REMISE A LA COTE	55 200,00 €
TERRITOIRE SYNDICAT	SUIVI DU SDAEP SAFEGE	15 120,00 €
TERRITOIRE SYNDICAT	REGULARISATION DES SERVITUDES	60 000,00 €
SST		10 057 920,00 €

Les sommes présentées ne tiennent pas compte des restes à réaliser pour un montant d'environ 16 millions d'euros

III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT A-DEPENSES : PROPOSITIONS 2017

ETUDES		
ZONAGE / COMMUNE	CONTENU DES TRAVAUX	MONTANT A FINANCER T.T.C.
CARPENTRAS	Etude pour la sectorisation	5 000,00 €
BEDOIN	Etude pour la préservation qualitative et quantitative de la ressource des Sables Blancs	204 000,00 €
TERRITOIRE SYNDICAL	Etude de gestion patrimoniale	25 000,00 €
TERRITOIRE SYNDICAL	Mise en place d'un SIG dans un objectif de gestion patrimoniale	18 000,00 €
TERRITOIRE SYNDICAL	Diversification des ressources et ressources stratégiques - Miocène - bassin de Carpentras	120 000,00 €
TERRITOIRE SYNDICAL	Schéma de distribution d'eau potable	40 000,00 €
TERRITOIRE SYNDICAL	Travaux divers sur ressources (Sablons, Girardin)	20 400,00 €
TERRITOIRE SYNDICAL	Animation et sensibilisation des élus	6 000,00 €
SST		438 400,00 €
TOTAL		10 496 320,00 €

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT A-DEPENSES :EVOLUTION COMPARATIVE



III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT B-RECETTES : PROPOSITIONS 2017

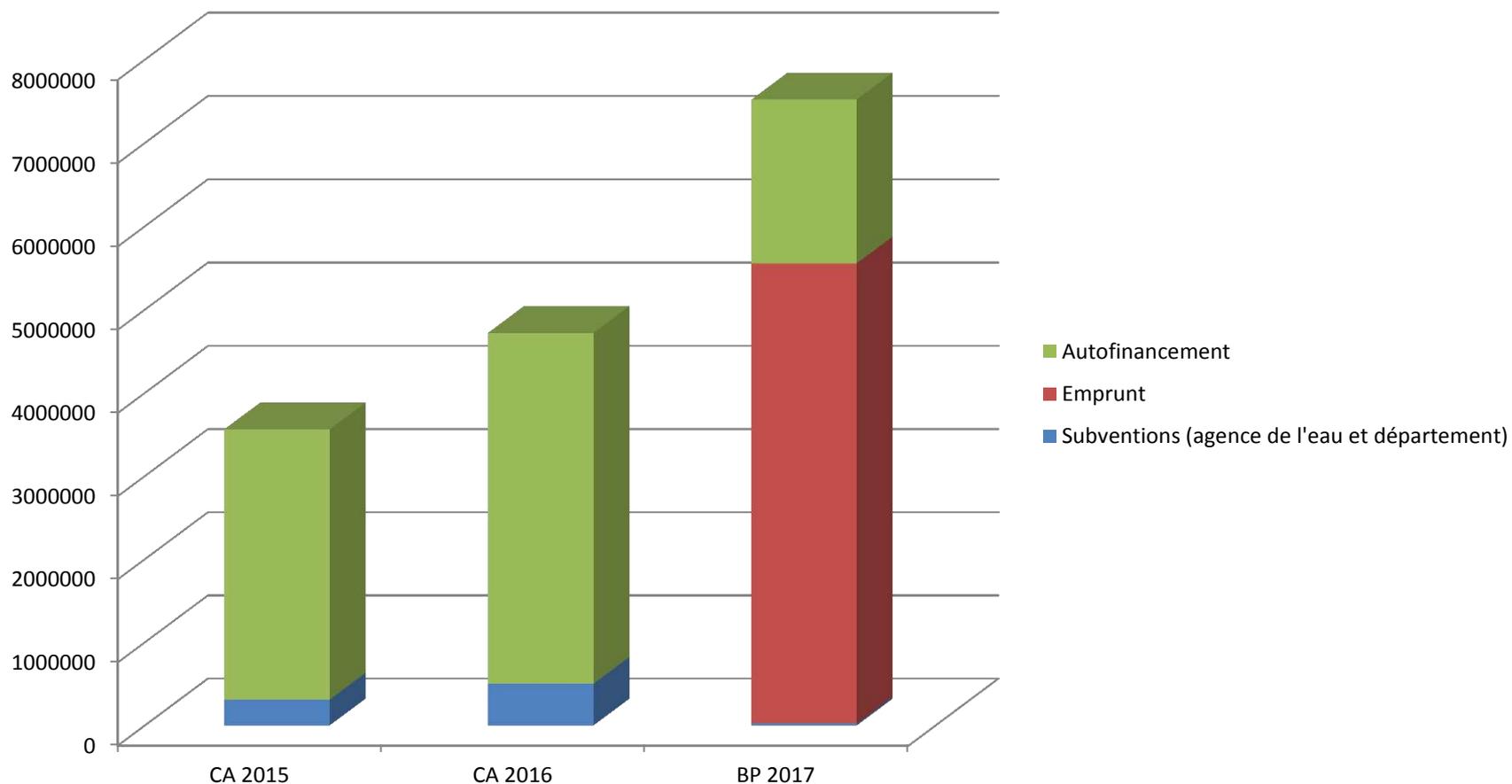
- ▶ Le financement des investissements est constitué de l'autofinancement pour un montant de 1.966.932,00 € (produit des surtaxes), des subventions pour un montant de 22.650,00 € et de l'emprunt pour un montant de 5.532.351,33 €

LES SUBVENTIONS

- ▶ L'Agence de l'Eau et le Département subventionnent les investissements portant sur l'amélioration du rendement de réseau ainsi que la protection de la ressource.
- ▶ Le Département n'aide que les communes dont le nombre d'habitants est inférieur à 7.500
- ▶ En 2016, le Syndicat a sollicité des aides pour un montant de travaux de 2.935.300 € HT. Le montant des aides obtenues s'élève à 572.333 € (5 dossiers étant toujours en cours d'instruction chez les financeurs).

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

B-RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE





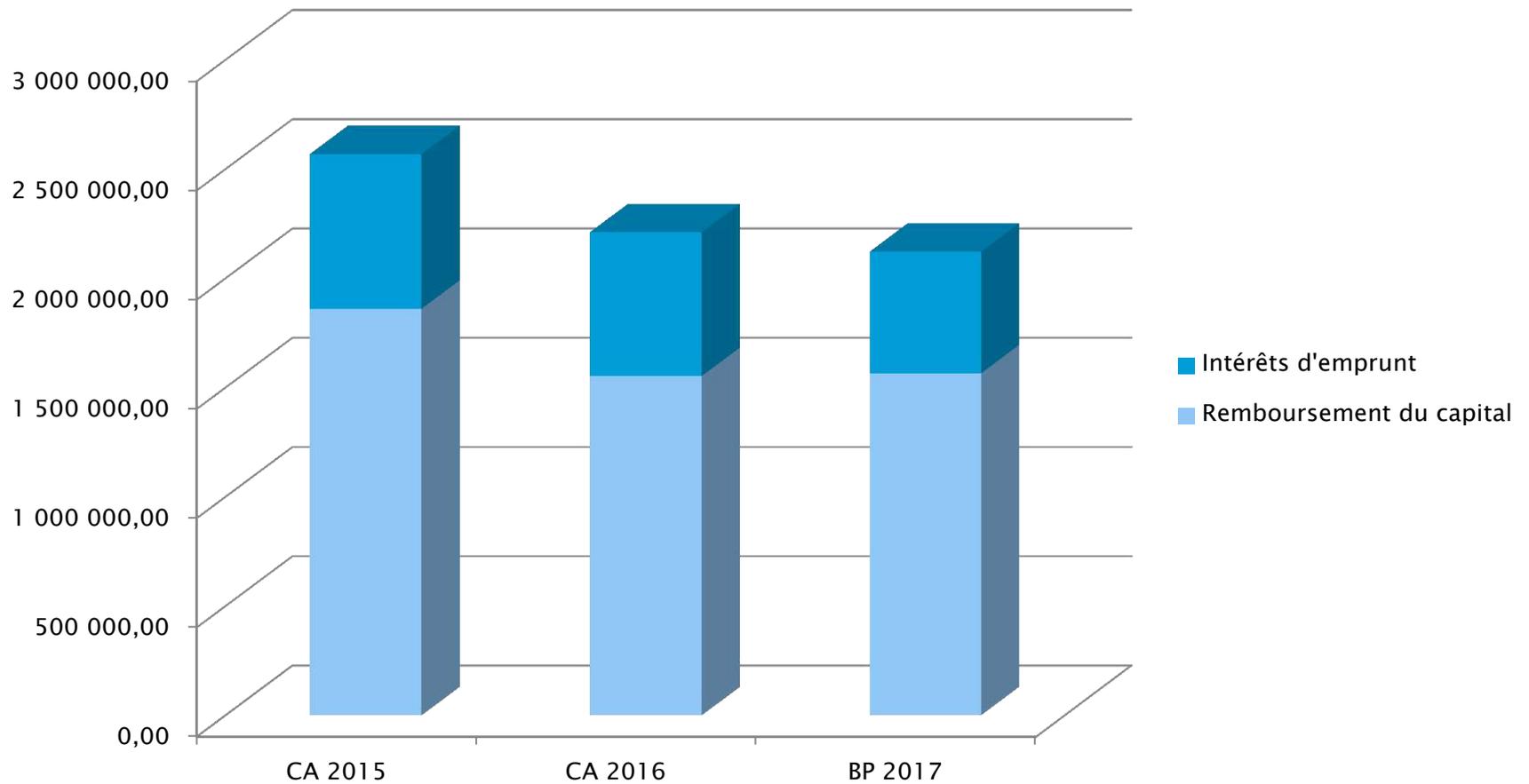
IV-STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'annuité d'emprunt s'élève à 2.135.000,00 €.

La charge de l'annuité d'emprunt pour 2017 est de 28,07 € par abonné.

On note une baisse de la charge d'emprunt car depuis 2012, aucun emprunt n'a été contracté.

EVOLUTION DE LA DETTE



V-DONNEES RELATIVES AUX EFFECTIFS



- ▶ 12 agents :
 - 7 au service administratif et 5 au service technique
 - 7 femmes et 5 hommes

Les agents sont à temps complet, soit 38 h 00 hebdomadaires et récupèrent 13 jours de RTT

- ▶ Chacun d'entre eux travaille pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif
- ▶ Le montant de la masse salariale représente 4,26 % des dépenses de la section exploitation (compte tenu du remboursement du service de l'assainissement collectif)

LE REGIME INDEMNITAIRE

- ▶ Le régime indemnitaire de la fonction publique territoriale a été complètement réformé par le décret du 20 mai 2014.
- ▶ Le RIFSEEP tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est mis en place au 1^{er} janvier 2017 (pour la filière administrative dans un premier temps) et devient le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.